

# Déclaration de principes sur les conflits d'intérêts

**La réglementation en valeurs mobilières applicable au Canada exige du courtier et du conseiller qu'ils se conforment à certaines règles à l'égard des conflits d'intérêts, en particulier en ce qui concerne la communication d'information à ce sujet.**

## But de ce document

Il importe que vous soyez informé quant à notre façon de relever et de traiter les conflits d'intérêts pour en mitiger les impacts. On considère qu'il y a conflit d'intérêts lorsque les intérêts de différentes personnes, notamment ceux d'un client et ceux de CABN Placements Inc. (« CABN Placements ») sont incompatibles ou divergents.

Nous prenons des mesures raisonnables pour relever tous les conflits d'intérêts importants existants ou que l'on s'attend raisonnablement à voir survenir. Nous évaluons ensuite le niveau de risque associé à chaque conflit. Nous évitons toute circonstance comportant un conflit d'intérêts grave ou qui présente un risque trop élevé pour la clientèle ou l'intégrité des marchés. Dans toute autre situation comportant un conflit d'intérêts, nous nous assurons que des mesures appropriées sont mises en place de manière à contrôler efficacement ce conflit.

La présente déclaration de principes concernant les conflits d'intérêts vise à vous informer quant à la nature et à la portée des conflits d'intérêts pouvant avoir une incidence sur les services que CABN Placements vous fournit.

## Situations de conflit d'intérêts

Vous trouverez ci-dessous les détails des situations où CABN Placements peut être en conflit d'intérêts et de quelle façon CABN Placements entend traiter le conflit.

### Relations avec des parties reliées ou associées à CABN Placements.

Nous entendons par « émetteur relié », en ce qui concerne CABN Placements, un émetteur de titres sur lequel CABN Placements exerce une influence déterminante (par exemple, en raison de l'emprise ou de l'influence exercée par CABN Placements sur les titres comportant droit de vote de cet émetteur), ou un émetteur de titres qui exerce une influence déterminante sur CABN Placements. Dans ce contexte, le terme « influence » signifie avoir le pouvoir, direct ou indirect, d'exercer une influence déterminante sur la gestion et les politiques de la société, soit seul, soit en association avec une ou plusieurs autres personnes ou sociétés. Dans certaines juridictions, certains émetteurs associés peuvent être considérés comme des émetteurs reliés.

« Émetteur associé » signifie, en ce qui a trait à CABN Placements, un émetteur ou tout autre émetteur qui lui est relié, qui a une dette envers, ou une autre relation avec (i) CABN Placements ou (ii) un émetteur relié de CABN Placements, ou (iii) un administrateur, dirigeant ou associé de CABN Placements ou (iv) un administrateur, dirigeant ou associé de CABN Placements, qui, dans le cadre d'un placement de titres de l'émetteur, est déterminant pour un acheteur potentiel de titres. En conséquence, un émetteur est « associé » à CABN Placements si, en raison d'une dette ou de toute autre relation, un acheteur potentiel de titres de l'émetteur associé pourrait mettre en doute l'indépendance de CABN Placements vis-à-vis de l'émetteur.

La liste des émetteurs reliés de CABN Placements qui sont des émetteurs assujettis en vertu des lois sur les valeurs mobilières au Canada, s'établit tel que décrit ci-dessous. Une brève description de la relation qui existe entre CABN Placements et chacun de ses émetteurs reliés est également fournie :

**Banque Nationale du Canada:** La Banque Nationale du Canada est une banque à charte constituée en vertu de la Loi sur les banques (Canada) et un émetteur assujetti qui détient indirectement 100 % des actions votantes et participantes de la Compagnie.

**Canadian Credit Card Trust:** Cette fiducie est une fiducie dont la Banque Nationale du Canada est l'administrateur et dont les titres sont offerts au public, ce qui en fait un émetteur relié.

**Fiducie d'actifs BNC:** Cette fiducie est une fiducie à capital fixe dont les parts votantes sont entièrement détenues par la Banque Nationale du Canada, ce qui en fait un émetteur relié.

# Déclaration de principes sur les conflits d'intérêts

**Fiducie de capital BNC:** Cette fiducie est une fiducie à capital variable dont les parts votantes sont entièrement détenues par la Banque Nationale du Canada, ce qui en fait un émetteur relié.

**Fonds négociés en bourse Horizons AlphaPro:** Société de portefeuille FBN international inc., une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque Nationale du Canada, détient un bloc de titres comportant droit de vote de AlphaPro Management inc., gestionnaire et fiduciaire de ces fonds.

**Fonds Placements Banque Nationale (incluant les Fonds Banque Nationale, les Fonds Altamira et les Fonds Omega):** Placements Banque Nationale inc., une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque Nationale du Canada, est le gestionnaire de tous les Fonds Placements Banque Nationale. Gestion de portefeuille Natcan inc., une filiale en propriété partielle de la Banque Nationale du Canada, est le gestionnaire de portefeuille de la plupart des Fonds Placements Banque Nationale (à l'exception de certains Fonds Omega). La Catégorie rendement stratégique Banque Nationale est une catégorie d'actions de Corporation Fonds Banque Nationale, une société d'investissement à capital variable contrôlée indirectement par la Banque Nationale du Canada. Fonds de dividendes Altamira Inc. et Société d'investissement Altafund sont également des sociétés d'investissements à capital variable contrôlées indirectement par la Banque Nationale du Canada.

**Le Fonds d'investissement RÉA II Natcan inc.:** Gestion de portefeuille Natcan inc., une filiale en propriété partielle de la Banque Nationale du Canada, est le gestionnaire de Le Fonds d'investissement RÉA II Natcan inc. La totalité des actions de catégorie B, lesquelles sont des actions votantes, sont détenues par Gestion de portefeuille Natcan inc.

**Portefeuilles Méritage:** Placements Banque Nationale inc., une filiale en propriété exclusive indirecte de la Banque Nationale du Canada, est le gestionnaire des Portefeuilles Méritage. Trust Banque Nationale inc., une filiale en propriété exclusive de la Banque Nationale du Canada, est le gestionnaire de portefeuille de tous les Portefeuilles Méritage.

## Courtiers et conseillers reliés\*

CABN Placements est dûment inscrite comme courtier en fonds mutuels. De plus, Banque Nationale du Canada, l'actionnaire principal de CABN Placements, est également l'actionnaire principal des courtiers et conseillers mentionnés ci-après.:

- BNC Gestion alternative inc.
  - Courtage direct Banque Nationale inc.
  - Corporation NBF Valeurs mobilières (USA) - aux Etats-Unis seulement
  - Financière Banque Nationale inc.
  - Financière Banque Nationale ltée.
  - Gestion de placements Innocap inc.
  - Gestion de portefeuille Natcan inc.
  - National Bank of Canada Financial Inc. - aux Etats-Unis seulement
  - NBCN inc.
  - NBF International S.A. - en Suisse seulement
  - Placements Banque Nationale inc.
  - Trust Banque Nationale inc.
  - Société de fiducie Natcan
  - Corporation Financière PI
  - Wellington West Capital Inc.
  - Wellington West Capital Markets Inc.
  - Wellington West Financial Services Inc.
  - Wellington West Total Wealth Management Inc.
- Détenion directe ou indirecte de plus de 10 % de toute catégorie ou série de titres comportant droit de vote de ces entités.

# Déclaration de principes sur les conflits d'intérêts

Par conséquent, CABN Placements est reliée aux courtiers ou conseillers mentionnés ci-haut. Bien que les administrateurs et dirigeants puissent exercer des fonctions dans plus d'une de ces sociétés, celles-ci sont exploitées en tant qu'entités légales distinctes.

De temps à autre, ces entités peuvent collaborer en vue d'offrir des produits et services dans l'intérêt de nos clients. Il est cependant entendu que dans ce cas, aucun échange de renseignements sur le client ne pourra avoir lieu sans obtenir, au préalable, le consentement exprès et écrit du client ou si le renseignement est raisonnablement nécessaire afin de fournir un produit ou un service précis.

## Conflits d'intérêts des représentants de CABN Placements.

Nos dirigeants, représentants et agents pourraient se trouver, dans le cours normal de l'exercice de leurs fonctions, dans des situations où leurs intérêts personnels entrent en conflit avec ceux d'un client.

Le Code de déontologie de la Banque Nationale du Canada établit des principes de base qui guident la conduite de son personnel, y compris notamment l'interdiction :

- a) d'utiliser de l'information confidentielle acquise dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, ou de profiter d'une situation, en vue d'obtenir un avantage de quelque nature que ce soit ;
- b) d'accepter des cadeaux, divertissements et compensations susceptibles d'influencer les décisions à prendre dans l'exercice de ses fonctions ; et
- c) d'exercer des activités susceptibles d'interférer ou d'entrer en conflit avec ses fonctions.

CABN Placements ne permettra à ses représentants d'exercer des activités à l'extérieur de ses fonctions, y compris notamment le fait d'agir comme administrateur d'une société ou autre entité, qu'après s'être assurée que ces activités ne compromettent pas les intérêts de ses clients.

Par ailleurs, CABN Placements s'assure que les pratiques de rémunération de ses représentants ne sont pas incompatibles avec leurs obligations envers les clients.

CABN Placements s'est également dotée d'un Manuel de conformité traitant des situations propres à ses activités. Celui-ci réitère que nos représentants ne doivent jamais favoriser leurs propres intérêts au détriment de leurs responsabilités envers la clientèle et CABN Placements.

## Autres conflits d'intérêts

De temps à autre, d'autres situations de conflits d'intérêts potentiels ou réels peuvent survenir. CABN Placements s'engage à continuer de faire le nécessaire pour relever et traiter ces situations de façon équitable et raisonnable, compte tenu de la norme de diligence à laquelle nous sommes tenus dans nos relations avec notre clientèle.

La présente déclaration de principes sur les conflits d'intérêts de CABN Placements sera mise à jour advenant que la situation concernant les conflits d'intérêts importants évolue.